

Le comité contre l'islamophobie a peur de débattre avec Christine Tasin et la fait interdire de plateau télévisé

écrit par Christine Tasin | 9 avril 2013



Le CCIF, comité contre l'islamophobie en France, qui prétend que celle-ci serait un délit, remettant ainsi au goût du jour le délit de blasphème dont nous nous croyions débarrassés à jamais en notre beau pays vient de prouver qu'il était un adepte forcené de la suppression de la liberté d'expression. Il vient donc de prouver à quel point nous avons raison quand nous prétendons qu'entre la France et l'islam il faut [choisir](#).

Hier un journaliste de *France 0* m'appelle pour me proposer de participer à l'enregistrement mercredi d'une émission sur *Toutes les France* avec pour thème « *La laïcité est-elle en perte de vitesse ?* » J'accepte immédiatement, à la fois parce que le thème est important, intéressant et d'actualité et qu'il faut que la voix, originale, de *Résistance républicaine* soit présente dans le débat et que *Toute les France* est une des rares émissions où l'on ne censure pas les islamophobes de *Riposte laïque* ou de *Résistance républicaine*, qui peuvent

débattre sereinement et courtoisement.

Nous prenons donc rendez-vous, je reçois un texto et un courriel de confirmation, j'annule des rendez-vous prévus pour le 10 et me voilà prête à débattre avec les autres personnes invitées qui m'ont été citées, l'islamophile fou [Liogier](#), un des initiateurs de la [pétition](#) du *Monde* contre l'islamophobie, et un journaliste de *Causeur* dont on connaît les courageuses prises de position républicaines mais également les hésitations sur l'islam qui conduisent Elisabeth Lévy à en minimiser les dangers, car, comme elle me l'a dit publiquement il y a deux ans : « *si vous avez raison c'est terrible et je ne veux pas de ça* »

Or, ce matin, le journaliste me rappelle, fort ennuyé, argue d'une impossibilité juridique d'avoir sur le même plateau le CCIF et *Riposte laïque* puisqu'il y a procès en cours entre les deux parties. Ma réponse est simple : moi, c'est *Résistance républicaine*, et même si je publie de temps à autre un article sur *Riposte laïque* je n'ai rien à voir dans l'affaire, d'autant que la plainte du CCIF vise non pas *Riposte* mais le rédacteur en chef de l'époque Pierre Cassen et un des rédacteurs, Pascal Hilout, pour deux articles précis. Je lui propose l'aide de notre avocat... qu'il refuse et me dit qu'il va aux informations.

Une demi-heure après il me rappelle ; cette fois plus de souci juridique mais l'impossibilité d'avoir sur le même plateau le CCIF et moi, ce qui risquerait de nuire à la qualité des débats qu'ils souhaitent apaisés... Bien évidemment j'ai eu beau jeu de lui rappeler que plusieurs rédacteurs de *Riposte laïque* avaient déjà participé à *Toutes les France* et qu'aucun n'avait jeté sa bouteille d'eau à la tête de l'un de ses contradicteurs, ce dont il a convenu, m'avouant que si nous sommes régulièrement invités c'est précisément parce que nos arguments sont clairs et qu'on se tient bien... Evidemment le seul argument qui lui restait était que c'était la première fois qu'ils invitaient le CCIF et qu'ils ne savaient pas

comment cela pouvait se passer...

Je vous passe les détails de la discussion, qui fut fort longue et argumentée mais très courtoise. J'ai deviné que ma présence était, pour le CCIF, inacceptable et un motif de non-participation à l'émission.

J'ai bien sûr eu beau jeu de montrer que cette émission, qui aurait pu donner à entendre à tous les téléspectateurs un débat qui n'a jamais lieu et de leur permettre de comprendre et de choisir leur camp va, en fait, servir la soupe à ceux qui voudraient, en France, rétablir le délit de blasphème, puisque, sans préjuger de la personne qui me remplacera, il y a peu de chance qu'elle tienne notre discours, résolument islamophobe et donc le seul propre à contre-balancer et celui des anti-liberté d'expression et ceux des apôtres des accommodements raisonnables.

Ma foi, j'ai récupéré un après-midi pour travailler et préparer mon discours de [samedi](#) prochain ! Soyons positifs !

Mais cet épisode montre parfaitement, s'il en était besoin, les dangers d'organismes comme le CCIF, que vous financez tous, chers lecteurs, via la déduction des impôts de deux tiers des sommes qui leur sont versées, sans parler de subventions qu'ils reçoivent forcément ainsi que des substantiels dommages et intérêts que leur accordent certains magistrats les suivant dans leurs efforts pour [interdire](#) toute critique de l'islam.

Les islamophiles fanatiques, avec leurs alliés islamo-collabos font tout ce qu'ils peuvent pour tuer médiatiquement et juridiquement leurs opposants, comme le [rappelait](#) Pierre Cassen il y a peu.

Et il n'est pas normal que ça marche dans la patrie de Voltaire.

Il n'est pas normal que le CCIF qui porte plainte contre tous

ceux qui s'opposent à leur guerre contre la liberté d'expression, avant-hier contre Pierre Cassen et Pascal Hilout, [hier](#) contre Rioufol, Fogiel et RTL, puissent choisir avec qui débattre.

Il n'est pas normal que le CCIF passe son temps à traquer et recenser des actes islamophobes qu'il publie dans son livre noir, jouant ainsi un rôle d'annihilateur de toute critique de l'islam. Même le journaliste du *Nouvel Observateur* Yves Delahaie qui a écrit [un article](#) intitulé « ce que le CCIF ne dit pas sur lui-même » est horrifié des procédés du comité machin chose : *Par esprit de concision, contentons-nous du [premier semestre 2011](#), qui compte 159 actes soit un peu plus de la moitié pour l'ensemble de l'année. Sur ces 159 actes, on en relève 101 (soit 63 %) qui ont trait au port du voile. Et sur ces 101 actes, seulement 25 sont couplés avec des actes clairement anti-musulmans, avec insultes et/ou violences. Autrement dit 75% des actes évoquant le voile, jugés par le CCIF « islamophobes », ne relèvent pas d'une discrimination évidente ou d'une violence faite en raison de la religion. Ainsi, on note cette plainte en février 2011 : »A Halluin (59), Une conseillère de l'ANPE avise une jeune femme qui vient de s'inscrire qu'elle doit mentionner son port du voile, et lui demande si elle le retirera dans le cadre du travail. »Sachant que l'employée du Pôle emploi tente de lui trouver une place, n'est-elle pas en droit de lui demander si la jeune femme est prête à retirer le voile, ne serait-ce que parce que certains établissements obligent dans leur règlement intérieur la neutralité, comme dans la crèche qui a tant fait parler d'elle Baby Loup ? En quoi la question de conseillère relève-t-elle d'une « discrimination » ou d'un rejet envers l'identité musulmane ?*

Par ailleurs, on peut s'étonner que 63% des cas répertoriés fassent référence au voile : les discriminations envers l'islam se résumeraient-elles au voile islamique, qui n'est faut-il le rappeler, pas un précepte religieux, n'en déplaie

à ceux qui sur interprètent un texte datant du VIIème siècle ?n trouve aussi parmi le recensement, des plaintes pour le moins étranges, comme cette déclaration que fit Michel Onfray à RMC (seulement nommé comme « écrivain français » dans le rapport) : »C'est l'Islam qui est un problème, pas la burqa ».Étonnant de le relever comme un acte « islamophobe » quand Marwan Muhammad prétend qu'il exclut de cette définition la contestation ou la critique de l'islam. D'autant plus étonnant que Onfray ne s'attaque pas qu'à l'islam mais remet en cause TOUTES les religions.

De la même manière, le rapport conteste une vision de l'analyse de l'Arabie Saoudite, proposée par les Editions Nathan dans son ouvrage « comprendre le monde », dans lequel il est écrit : »Dans ce royaume islamique, la charia règle le moindre détail de la vie familiale et sociale. Les femmes vivent séparées des hommes à la maison, à l'école et au travail. Voilées de la tête aux pieds, elles n'ont pas la moindre liberté et peuvent être condamnées à mort en cas de désobéissance. »

Bref, on l'aura compris, le CCIF est en train de scier les fondements de notre pays mais il est invité à défendre son point de vue. Ce qui ne me pose aucun problème, je ne suis ni mélenchonienne ni stalinienne, excusez le pléonasse. Ce qui me pose problème, c'est qu'il n'y ait pas de contradicteur et qu'on laisse ainsi des anti-républicains manipuler en toute quiétude les téléspectateurs.

Je n'aurais pas été étonnée que cela arrive sur TF1 ou France 2, que le poids du politiquement correct commence à arriver à France 0 est terriblement inquiétant.

Christine Tasin

[Résistance républicaine](#)